



DES AGENTS DE GREFFE EN GRANDE SOUFFRANCE

FORCE OUVRIERE vient d'être alertée sur la situation extrêmement préoccupante des agents de greffe en fonction au TA de Mayotte.

La charge de travail **explose** et elle est devenue insupportable pour les collègues qui sont au bord de l'épuisement et pour cause, les chiffres sont là pour en attester :



3773 référés-liberté traités en 2021 par 5 agents titulaires !
Hausse des recours déjà enregistrés en 2022 de plus 50 % !

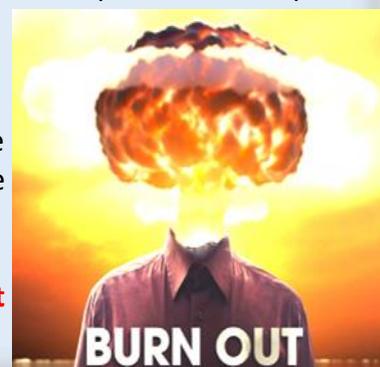


Une situation de tension qui perdure et qui ne semble pas alarmer les gestionnaires du Conseil d'Etat, alors même que la juridiction a demandé des moyens humains supplémentaires.

FO DENONCE des conditions de travail inacceptables dans un contexte déjà difficile en raison du contentieux massif de l'urgence -contentieux des étrangers- qui caractérise ce TA.

Outre une charge de travail démesurée, **FO ALERTE** sur les conditions de déroulement des permanences qui ont lieu chaque week-end :

- ⇒ un tour des permanences qui ne repose que sur 5 agents titulaires,
- ⇒ chaque agent se retrouve alors en position de travailleur isolé,
- ⇒ des amplitudes horaires de travail importantes pour faire face au volume d'affaires (en avril par exemple, une permanence avec 45 référés-liberté et une autre avec 49 dossiers), des pauses déjeuner inexistantes ...



Dans un tel contexte d'épuisement professionnel, les risques psycho-sociaux sont bien réels.

FO DEMANDE à l'Administration de prendre les mesures qui s'imposent, en particulier avec l'affectation immédiate d'agents de greffe supplémentaires. Il est regrettable de constater qu'un agent parti du TA de Mayotte en décembre 2020 n'ait jamais été remplacé !

FO DENONCE cette situation de souffrance au travail avec le surmenage des collègues, le stress des urgences, le sous-dimensionnement des effectifs et les RPS, ce qui ne fait qu'accroître le sentiment d'isolement et le sentiment d'être oubliés.

C'est pourquoi, **vos représentants FORCE OUVRIERE ont décidé** d'alerter le secrétariat général du Conseil d'Etat, la présidente de la Mission d'Inspection des Juridictions Administratives, et **sollicité** l'examen en séance plénière de cette question au CHSCT du 1^{er} juillet.

